

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

4 Bd de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS
Tél : 05 49 88 81 93 - www.greffe-tc-poitiers.fr - www.infogreffe.fr

MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 promenade des Cours
86000 Poitiers

Poitiers, le 17 novembre 2020

AVIS D'UNE ORDONNANCE RENDUE LE
Demande de modification de plan de continuation

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce le .

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Greffier en Chef,



PJ : une copie de l'ordonnance

2020 PC 783
2020 2437

Affaire : 2013J00077

ORDONNANCE DE PROROGATION DU PLAN

Nous, Patrick de LASSEE, Président du Tribunal de commerce de Poitiers

Assisté de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

Vu la requête et les moyens exposés concernant la SAS ALISEE,

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2020-341 du 27 mars 2020 notamment l'article I-III-1^{er},

Vu l'article R123-122 du Code de Commerce,

Par conséquent,

Ordonnons la prolongation du plan de redressement de la SAS ALISEE pour une période d'un an, reportant l'échéance exigible le 22 juillet 2020 au 22 juillet 2021 et dont la dernière échéance sera le 22 juillet 2024,

Disons que la prolongation fera l'objet d'une publicité au Registre du Commerce et des sociétés par les soins de Monsieur le Greffier en Chef,

Disons y avoir lieu à notification au débiteur :

SAS ALISEE

14 rue du commerce RN 10 - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

RCS Poitiers 442 198 933

Et communication au Procureur de la République,

Disons que les frais de la présente ordonnance seront à la charge de la SAS ALISEE

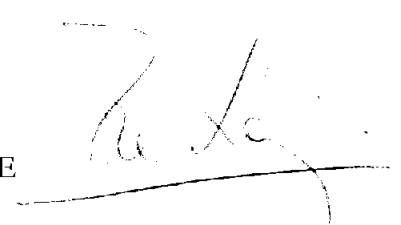
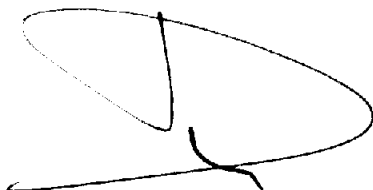
Fait à Poitiers le 16.11.2020

Le Greffier

Maître Pierre Olivier HULIN

Le Président

Patrick de LASSEE



**REQUETE EN
MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION**

Ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020 portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles aux conséquences de l'épidémie de covid-19



A Mesdames et Messieurs Le Président et juges du TRIBUNAL DE COMMERCE DE
POITIERS

Le soussigné Frédéric BLANC, Mandataire judiciaire à POITIERS, y demeurant 7, promenade
des Cours CS 60405, associé de la SELARL MJO,

Agissant en qualité de Commissaire à l'exécution du plan de redressement de la SAS ALISEE 14
rue du commerce RN 10 - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU,

Nommé à cette fonction par Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS en
date du 22/07/2014.

A L'HONNEUR D'EXPOSER

Que par jugement du 22/07/2014, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS a arrêté le
plan de redressement de la SAS ALISEE.

Que le plan prévoyait l'apurement du passif de l'entreprise sur 10 ans.

Que face à l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par la loi n° 2020-290 du
23 mars 2020.

Que l'activité de la SAS ALISEE a été directement impactée par l'état d'urgence sanitaire et que
dans ce contexte, la SAS ALISEE ne peut faire face à l'échéance courante de son plan de
redressement.

Que l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles
relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles à l'urgence sanitaire et
modifiant certaines dispositions de procédure pénale modifié par l'article 9 de l'ordonnance
n°2020-596 du 20 mai 2020 stipule que :

« I. - Jusqu'au 23 août 2020 inclus :

III. - S'agissant des plans arrêtés par le tribunal en application des dispositions de l'article L. 626-12 ou de
l'article L. 631-19 du code de commerce :

2° Après l'expiration du délai prévu au I, et pendant un délai de six mois, sur requête du ministère public ou **du
commissaire à l'exécution du plan**, le tribunal peut prolonger la durée du plan pour une durée maximale
d'un an. »

Que le plan de redressement de la SAS ALISEE est éligible au bénéfice des dispositions précitées.

POURQUOI

Le requérant a l'honneur de conclure qu'il vous plaise bien vouloir proroger le plan de redressement de la SAS ALISEE pour une durée d'un an et par conséquent dire que l'échéance dont le règlement devait initialement intervenir le 22/07/2020 sera décalée au 22/07/2021 et que le plan se poursuivra ensuite selon les modalités arrêtées par le plan de redressement tout en rappelant que les frais de justice devront être acquittés et que les intérêts ne seront pas suspendues.

SOUS TOUTES RESERVES,

POITIERS LE 6 novembre 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'A' followed by a smaller, cursive-like mark.A long, slightly curved horizontal line drawn in black ink, likely serving as a separator or a signature line.

Liste des Echeances
1399 - SAS ALISEE

N° Echéance	Indice	Date prévue	Date paiement	Mon. total	Mon. payé	Mon. Exigible	Echéance à venir
0	A	01/08/2014	30/07/2014	2 971.90	2 971.90		
0	B	01/08/2014		0.00		0.00	
0	C	01/08/2014	09/09/2014	4 082.83	4 082.83		
0	D	01/09/2014	24/09/2014	2 971.90	2 971.90		
0	E	01/10/2014	09/10/2014	2 971.90	2 971.90		
0	F	01/11/2014	19/11/2014	2 971.90	2 971.90		
0	G	01/12/2014	23/12/2014	2 971.90	2 971.90		
1	A	01/01/2015	19/01/2015	2 971.90	2 971.90		
1	B	01/02/2015	10/02/2015	2 971.90	2 971.90		
1	C	01/03/2015	10/03/2015	2 971.90	2 971.90		
1	D	01/04/2015	28/04/2015	2 971.90	2 971.90		
1	E	01/05/2015	12/05/2015	2 971.90	2 971.90		
1	F	01/06/2015	12/06/2015	2 971.90	2 971.90		
1	G	01/07/2015	01/09/2015	1 933.25	1 933.25		
1	H	01/08/2015	03/09/2015	9 529.09	9 529.09		
1	I	01/08/2015	29/12/2015	3 616.61	3 616.61		
2	A	01/08/2016	02/08/2016	19 656.57	19 656.57		
2	B	01/08/2016	23/09/2016	61.95	61.95		
3		01/08/2017	07/09/2017	32 864.23	32 864.23		
4		01/08/2018	14/12/2018	32 864.23	32 864.23		
5		01/08/2019	24/02/2020	16 856.72	16 856.72		
6		02/08/2019	25/02/2020	23 719.31	23 719.31		
7		22/07/2020		53 115.47		53 115.47	
8		22/07/2021		79 673.24			79 673.24
9		22/07/2022		103 760.46			103 760.46
10		22/07/2023		132 402.07			132 402.07
11		22/07/2024		132 307.89			132 307.89
27 éléments				679 134.82	177 875.69	53 115.47	448 143.66

SAS ALISEE
14 RUE DU COMMERCE
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

MAITRE BLANC
CS 60405
7 PROMENADE DES COURS
86000 POITIERS

Le 5 novembre 2020,

Cher Maître,

Comme proposé dans votre courrier du 3 septembre 2020 ci-joint

, nous demandons effectivement le report d'une année de l'échéance courante du plan.

En effet, notre activité a été fortement impactée par la crise sanitaire et continue d'ailleurs à l'être à ce jour.

Veuillez agréer, cher Maître, mes respectueuses salutations.

Alexandre THOMAS,

Président,



HOTEL ALISÉE
Poitiers-Nord

14, rue du Commerce - BP 90105 Chasseneuil
86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél. 05 49 52 90 41 - Fax : 05 49 52 51 72
qualityhotel.alisee@gmail.com
www.cholcehotels.fr

Frédéric BLANC
7, promenade des Cours
CS 60405
86010 POITIERS
Traitement du 6 novembre 2020 - Gemarcur v3.7002

Compte Analytique Résumé 1399 - SAS ALISEE

1399 - SAS ALISEE 14 rue du commerce RN 10 86360 CHASSENEUIL DU POITOU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS - plan de redressement - CO

Juge-Commissaire : Monsieur GALLARD N° Greffe : 2013J00077

Ouv 22/07/2014

R/ 04/04/2013

Masses comptables par code analytique				
Code	Libellé	Recette	Dépense	Solde
10160	INTERET SUR COMPTE REPARTITION	24,53 €	0,00 €	24,53 €
50541	Acompte plan de continuation	201 619,36 €	0,00 €	201 619,36 €
60604	Remboursement FNGS L622-17	0,00 €	1 038,61 €	-1 038,61 €
60620	Dividende de plan	3 343,23 €	178 677,75 €	-175 334,52 €
62621	Honoraires du mandataire	0,00 €	10 028,20 €	-10 028,20 €
62623	Frais de Greffe	0,00 €	388,23 €	-388,23 €
62630	Divers L622-17 PROC	0,00 €	9 349,76 €	-9 349,76 €
		204 987,12 €	199 482,55 €	5 504,57 €

POUR COPIE CONFORME

